

Image not found or type unknown



## Remboursement d'un article en vente par correspondance

Par **maya59**, le **11/10/2015** à **22:57**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un an un purificateur d'air à 600 euros, par correspondance. Ne me convenant pas, je l'ai renvoyé à la société, dans les délais de remboursement. Or, la société refuse de me rembourser, en me disant que le purificateur a été cassé pendant son retour (alors qu'il était dans l'emballage d'origine, et envoyé par la poste). La société en a-t-elle le droit? Sinon, que dois-je faire sur le plan juridique?

Merci